



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2019/033-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : ONEFLOR EUROPE bvba
Doorniksestraat 63 bus 3
B 8500 KORTRIJK
BELGIQUE

Nom du produit : ALTERONE 55

Description : Revêtement de sol résilient (Famille EN 14565)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 13/02/2019

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013).

2. Détails du produit classé**2.1. Norme produit**

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol résilient – Revêtement de sol à base de polymères thermoplastiques synthétiques en format lames LVT de 1220 mm x 177,8 mm, envers PVC dry back (famille EN 14565).

Essai en pose collée (colle acrylique BOSTIK MIPLAFIX 800 avec 300 g/m² de dépose) sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_n-s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : couche d'usure transparente polypropylène

Masse surfacique totale nominale : 4936 g/m²

Épaisseur totale nominale : 3,0 mm

Épaisseur nominale de la couche d'usure : 0,55 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement**3.1. Rapports d'essai**

| Nom du laboratoire | Nom du demandeur | N° Rapport d'essai | Méthode d'essais |
|--------------------|--|--------------------|-------------------|
| C.R.E.T. | ONEFLOR EUROPE bvba Doorniksestraat 63 bus 3 B 8500 KORTRIJK BELGIQUE | RL 2019/055-1 | NF EN ISO 9239-1 |
| | | RL 2019/055-2 | NF EN ISO 11925-2 |

3.2. Résultats d'essais

| Méthode d'essai | Produit | Nombre d'essais | Résultats | |
|--|-------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------------|
| | | | Paramètres | Conformité avec les paramètres |
| NF EN ISO 11925-2 | ALTERONE 55 | 6 | Fs ≤ 150 mm | Conforme |
| Attaque de surface 15s d'exposition | | | Inflammation du papier filtre | Conforme |

| Méthode d'essai | Produit | Nombre d'essais | Paramètres | Résultats |
|------------------|-------------|-----------------|--|----------------------------|
| | | | | Paramètres continus moyens |
| NF EN ISO 9239-1 | ALTERONE 55 | 3 | Flux énergétique critique (kW/m ²) | 5,0 |
| | | | Production de fumées (% X min) | 644,3 |

4. Classement et domaine d'application4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2013)

4.2. Classement

| Comportement au feu | | Production de fumée |
|---------------------|---|---------------------|
| C _{fl} | - | s1 |

Classement : C_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 4936 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 3,0 mm
- Épaisseur nominale de la couche d'usure : 0,55 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME

Fin du rapport de classement